

## Agence d'intérim

### Vos risques



#### Risque n°1 : le choix des intérimaires.

Tout d'abord, le risque est lié aux prestations réalisées par les intérimaires. Leur niveau de qualification est très souvent à l'origine des mises en cause car, par rapport à un salarié classique, l'agence d'intérim a une obligation de sélection en amont de la prestation. Ces risques sont assurables via une police de Responsabilité Civile Professionnelle adaptée qui couvre notamment les dommages aux biens confiés.



#### Le risque lié à la responsabilité en tant qu'employeur.

Ensuite, l'agence d'intérim court un risque en tant qu'employeur de ses intérimaires, à savoir :

- les risques d'accident du travail : on cherchera toujours la responsabilité de l'employeur
- les risques liés au droit du travail : licenciement abusif, discrimination à l'embauche. Pour les accidents du travail, il faut vérifier que la [police de Responsabilité Civile Professionnelle](#) comporte des montants de garantie suffisants pour couvrir la faute inexcusable de l'employeur (c'est le volet [RC Exploitation](#) de la police RC Pro). Pour les risques de mise en cause liés à un licenciement ou une discrimination, un contrat d'assurance Réclamations liées à l'Emploi est primordial.



#### Le risque de mise en cause directe du dirigeant.

L'exposition à des mises en cause des dirigeants en nom propre, suite à des accidents corporels touchant des intérimaires pas ou mal assurés, impose de s'assurer qu'une [police de Responsabilité des Dirigeants](#) est bien souscrite avec le niveau requis de garanties.

Une mise en cause du dirigeants peut d'ailleurs provenir de sa négligence à assurer certains risques spécifiques comme les nombreux déplacements des intérimaires dans des pays à risques : il faut alors envisager au minimum une [assurance Mission Professionnelle](#) et peut-être même une [assurance Kidnapping et Rançon](#).



#### Un risque proportionnel au nombre d'intérimaires.

La diversité des risques auxquels doit faire face l'agence d'intérim et le nombre élevé de mises en cause sont souvent proportionnels au nombre d'intérimaires en contrat. Cela peut rendre indispensable un transfert de ces risques à des assureurs spécialistes pour apporter une valeur ajoutée en cas de sinistre.

### RC pro : les activités les plus risquées

- **Industrie et BTP** : risque élevé d'accident du travail. La responsabilité de l'agence d'intérim souvent engagée.

- **Transport** : dommages aux véhicules confiés, problèmes d'alcoolémie et défaut de permis de conduire souvent en cause.






- **Médical et sport** : faute liée au défaut de compétence de l'intérimaire recruté pour la mission, souci d'incompatibilité des diplômes

## FICHE SECTEUR D'ACTIVITE

### Quelles sont les garanties appropriées ?

	Quel type de risque ?	Niveau du risque	Quelle garantie ?
	Mise en cause de l'entreprise au titre d'une faute professionnelles : - non-respect d'obligations légales - non-respect des contraintes de délai du client - erreur, omission, violation de propriété intellectuelle, etc.	10/10	<a href="#"><u>Responsabilité Civile Professionnelle</u></a>
	Mise en cause de l'employeur : - par l'intérimaire victime d'un accident du travail - par un tiers blessé lors d'une chute dans les locaux de l'agence - par recours de la Sécurité Sociale suite à un accident du travail	10/10	<a href="#"><u>Responsabilité Civile Exploitation</u></a>
	Mise en cause personnelle du dirigeant sur son patrimoine personnel pour : - faute de gestion - mauvaise analyse du niveau de dangerosité des missions confiées aux intérimaires	10/10	<a href="#"><u>RCMS</u></a> <i>Responsabilité Civile des Dirigeants</i>
	Mise en cause pour non-respect du droit du travail (licenciement abusif, harcèlement, etc.)	10/10	<a href="#"><u>Assurance Prud'homme</u></a> <i>Réclamations liées à l'Emploi</i>
	Garantir les dommages subis par les locaux de l'entreprise et leur contenu, ainsi que les frais nécessaires au maintien de l'activité de l'entreprise suite à : - l'incendie - le vol - les dégâts des eaux, etc.	10/10	<a href="#"><u>Assurance Bureau</u></a>
	Action juridique, en cas de : - impayé - débauchage d'un de vos intérimaires - violation de propriété intellectuelle	9/10	<a href="#"><u>Protection Juridique professionnelle</u></a>
	Protéger vos collaborateurs en cas d'accident lors d'une mission professionnelle, en France et à l'étranger	7/10	<a href="#"><u>Assurance Déplacement Professionnel</u></a>

## FICHE SECTEUR D'ACTIVITE

	<p>- Dommages subis lors d'une attaque informatique : perte d'exploitation et frais de rétablissement du système.</p> <p>- Responsabilité suite à la perte de données clients confiées</p>	<p>6/10</p>	<p><a href="#"><u>Assurance Cyber</u></a>  <i>Piratage informatique</i></p>
	<p>Permettre à l'agence d'intérim de faire face à un décès ou l'invalidité d'une personne-clé pour son activité</p>	<p>5/10</p>	<p><a href="#"><u>Assurance Homme-clé</u></a></p>
	<p>Permettre aux ayants droits d'un collaborateur de faire face à une invalidité ou un décès</p>	<p>5/10</p>	<p><a href="#"><u>Assurance Accident professionnel</u></a></p>
	<p>Être couvert en cas de kidnapping d'un salarié ou d'extorsion de biens</p>	<p>4/10</p>	<p><a href="#"><u>Assurance Enlèvement</u></a></p>
	<p>Garantir votre matériel professionnel (serveurs, iPad, ordinateur portable etc.) lors de déplacements à l'extérieur</p>	<p>4/10</p>	<p><a href="#"><u>Assurance Matériel professionnel</u></a></p>